



**COMMUNIQUE DE LA CELLULE DE
COMMUNICATION DU PROCES DES
EVENEMENTS DU 28 SEPTEMBRE 2009**

La Cellule de Communication du Procès des Evènements du 28 Septembre 2009 constate depuis quelques jours, la diffusion dans les médias des propos tendancieux de nature à saper les principes directeurs d'un procès pénal.

Elle note aussi avec amertume que certains acteurs du procès se livrent à des joutes oratoires dans les médias contraires à la loi 014 portant organisation de la profession d'Avocat en République de Guinée.

A cet effet, la Cellule de Communication appelle les médias et autres acteurs à plus de professionnalisme et de responsabilité afin de préserver une image digne d'un procès juste et équitable consacrant la présomption d'innocence.

Elle invite en outre, les journalistes, les citoyens, les leaders d'opinions, les blogueurs, les chroniqueurs, les avocats, les magistrats à communiquer de façon à renforcer la cohésion sociale et l'unité nationale.

La Cellule de Communication demande spécifiquement aux médias de s'abstenir de diffuser tout propos à caractère ethnique, régionaliste et communautariste tout au long du procès des événements du 28 septembre 2009.

La cellule de communication note avec satisfaction la forte mobilisation de la presse nationale et internationale et les exhorte à plus de responsabilité dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information pour perpétuer le bel exemple que la Guinée donne actuellement au monde en matière de couverture médiatique d'un procès sensible.

Conakry, 09 Décembre 2022

Pour la cellule de communication, le coordonnateur



ABDOULAYE DJIBRIL DIALLO

Ampliations

- ✓ **Ministère de la justice**
- ✓ **Ministère de la Communication**
- ✓ **HAC**
- ✓ **Parquet général**
- ✓ **Ordre des Avocats**
- ✓ **Médias**
- ✓ **Unité de gestion du procès**